

académie
Créteil

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

DIMOPE

Affaire suivie par
Céline Soulier
Chef de la DIMOPE 2

Téléphone
01 43 93 72 13
Courriel
ce.93dimope2@ac-creteil.fr

Secrétariat
Téléphone
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 23 janvier 2014

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles du 1^{er} degré

POUR EXECUTION

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
maternelles, élémentaires et établissements
spécialisés

POUR INFORMATION

Diffusion obligatoire

Objet : priorité médicale ou sociale en vue du mouvement départemental 2014.

Dans le cadre du mouvement départemental 2014, les enseignants du premier degré peuvent solliciter une priorité médicale et/ou sociale.
La date limite de réception des dossiers est le 14 février 2014.

Le dossier est constitué d'une partie confidentielle destinée au service médical et/ou social à laquelle s'ajoute une partie administrative permettant d'enregistrer votre demande.

Partie confidentielle :

- Pli confidentiel pour le service médical :
Lettre de motivation plus détaillée,
Pièces justificatives de votre situation : RQTH, certificats médicaux, suivi particulier...
- Pli confidentiel pour le service social :
Lettre de motivation plus détaillée,
Pièces justificatives de votre situation.

Vous pouvez ajouter tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier votre situation personnelle.

Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Dans ce cas, fournir les deux plis confidentiels.

Important : notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom ainsi que et le service destinataire.

Partie administrative :

- une lettre de motivation indiquant :
Votre identité : nom, prénom, adresse personnelle, adresse mail, numéro de téléphone, date de naissance, grade, discipline et établissement d'affectation,
Les motifs de la nécessité médicale ou sociale d'une mutation au regard de votre pathologie (ou celle de votre conjoint ou enfant),
Vos vœux d'affectation : bassin, commune, école.




Il est important de formuler des vœux cohérents avec la demande de priorité présentée.

2/2

Vous transmettez votre demande au plus tard le 14 février 2014, à la DIMOPE 2 :

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
DIMOPE 2 - service mouvements -
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

Le dossier complet est à retourner à la DIMOPE 2 pour le 14 février 2014.
Toute demande reçue après cette date ne sera pas étudiée.



Jean-Louis Brison